

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 2 Mars 2020 à 18 h 00 en mairie de Lons, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE

**Nombre de conseillers en exercice : 33**

**Étaient Présents** : MM. GARGUIL, THIEUX-MORA, MOUSIS, HORROD, SIMON, DALEAS, CHAGOT, PANSIER-SOUCAZE, SENDRA, MAURAND, DUFAU, CASTERAN, ARBERET, BIASON, ZINT, BLEAU, MESSEGUE, LEPREUX, DO COUTO, BELLOCQ, MIEYAA, MAREC, GARCIA, LABASSE, BASTONERO, LALANNE, BOURDET, ARRAOU, BORNY PETRAU

**Absent(s) ayant donné procuration :**

- Monsieur MILLOT a donné procuration à Madame PANSIER-SOUCAZE
- Monsieur CATALOGNE a donné procuration à Monsieur DO COUTO
- Madame TRILLAUD a donné procuration à Madame BLEAU

**Secrétaire de séance** : Alain DUFAU

\*\*\*\*\*

## **BUDGET GENERAL**

### **1- Compte de gestion 2019**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur GARGUIL qui présente la délibération relative à l'approbation du compte de gestion du budget général 2019 dressé par Monsieur le Trésorier. Il indique que les résultats de ce compte de gestion sont concordants avec ceux du compte administratif.

28 voix pour – 5 abstentions (GARCIA, LABASSE, BASTONERO, LALANNE, BOURDET)

### **2- Compte administratif 2019**

Monsieur GARGUIL présente les faits marquants de l'exercice 2019 et annonce un excédent de 2,7 millions d'euros.

Monsieur BOURDET s'interroge sur la baisse des recettes des services à caractère sportif.

Il lui est répondu que cette diminution de recettes n'est due qu'à des erreurs d'affectation comptable, sans lien avec l'activité des services.

Monsieur le Maire se retire durant le vote du compte administratif, sous la présidence de monsieur GARGUIL.

25 voix pour - 5 abstentions (GARCIA, LABASSE, BASTONERO, LALANNE, BOURDET) – 2 voix contre (ARRAOU, BORNY PETRAU)

### **3- Affectation du résultat 2019**

Adopté à l'unanimité.

#### **4- Budget primitif 2019**

Monsieur GARGUIL présente les grandes lignes du projet de budget 2020.

En recettes de fonctionnement, il annonce que la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État sera inférieure à 100 000 €, contre 1,5 millions il y a 7 ans ; il annonce aussi que les taux d'imposition locaux seront gelés pour la 11<sup>e</sup> année consécutive. Quant aux dépenses de fonctionnement, celles relatives au personnel devraient augmenter de 1,95 % par rapport à 2019 du fait notamment du renfort de l'équipe de l'ALSH et de la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire ; par contre, les charges à caractère général seraient réduites de 1,83 %. Monsieur GARGUIL présente ensuite dans le détail les dépenses d'investissement estimées à plus de 2,8 millions d'euros ainsi qu'une enveloppe de 200 000 € pour d'éventuelles acquisitions de terrains. Il indique qu'aucun emprunt n'est prévu et rappelle que la dette lonsoise de 261 € par habitant est très nettement inférieure à la moyenne nationale (867 €).

Monsieur le Maire affirme que deux priorités sont clairement affichées dans ce budget 2020 : l'aménagement urbain et l'enfance-jeunesse. Au-delà des dépenses d'investissement, monsieur Le Maire souhaite souligner l'effort en matière de fonctionnement car la qualité et la réputation des services lonsois tiennent avant tout aux moyens qui y sont accordés au quotidien. Il se félicite de la bonne santé financière de la commune et considère son développement harmonieux et équilibré ; il se félicite aussi que la commune ait pu amortir la baisse massive de dotation de l'État sans augmentation de la fiscalité et tout en continuant à investir. Monsieur le Maire indique aussi que des incertitudes ne sont pas encore levées par le gouvernement sur la réforme de la fiscalité locale et qu'il convient donc d'être prudent dans les projections budgétaires.

Monsieur BOURDET note que 1,2 million d'€ sont consacrés à la voirie cette année contre 1,4 million en 2014. Il indique qu'il aurait préféré qu'il y ait d'autres investissements en citant le lancement dès cette année de l'étude pour la reconstruction de l'école Henri Perrot.

Monsieur le Maire se dit "pantois" face à cette analyse du budget 2020.

Monsieur ARRAOU indique que ce budget est équilibré et que la gestion est saine mais il la considère "frileuse". Il considère que l'excédent dégagé en 2019 est bien trop élevé et qu'il reflète une gestion extrêmement prudente. Il parle de budget peu dynamique et novateur, "desespérant", sans prise avec les enjeux du moment.

Monsieur le Maire lui oppose que ses multiples absences aux commissions et séances du conseil donnent bien peu de crédit à ses critiques et à ses leçons de gestion. Il note qu'il n'a jamais émis aucune proposition concrète.

26 voix pour - 5 abstentions (GARCIA, LABASSE, BASTONERO, LALANNE, BOURDET) – 2 voix contre (ARRAOU, BORN Y PETRAU)

Monsieur le Maire remercie Monsieur GARGUIL et les services concernés pour le travail d'élaboration de ce projet de budget.

#### **5- Fixation des taux d'imposition pour l'année 2020**

Adopté à l'unanimité

### **BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE**

#### **6- Compte de gestion 2019**

Adopté à l'unanimité

## **7- Compte administratif 2019**

Monsieur GARGUIL annonce une hausse de la recette de la revente de l'électricité à ERDF et un excédent de la section d'exploitation de 5 263,16 € et pour l'investissement de 2 939,24 €.

Adopté à l'unanimité

## **8- Affectation du résultat 2019**

Monsieur GARGUIL propose de reverser l'excédent au budget général de la commune.

Adopté à l'unanimité

## **9- Budget primitif 2020**

Monsieur BOURDET demande si une baisse du rendement des panneaux photovoltaïques a été constatée depuis leur mise en place.

Monsieur MOUSIS rappelle que ces panneaux ont été installés il y a 10 ans et que globalement, il n'a pas été constaté de baisse de rendement. Il précise que les matériaux sont garantis pendant 20 ans et rappelle que Lons a été la première commune de l'agglomération à installer ce type de panneaux.

Adopté à l'unanimité

## **10- Subvention communale au CCAS**

Adopté à l'unanimité

## **11- Subvention exceptionnelle de 3000€ à Lons Basket**

Monsieur LALANNE rappelle que ces 3 000€ supplémentaires avaient été refusés par la commune l'an passé lors de l'examen de la demande de subvention annuelle présentée par le club. Il se dit favorable à ce supplément de subvention mais regrette qu'il ne soit qu'exceptionnel. Au-delà, monsieur LALANNE juge que l'instruction des demandes de subventions est désuète au sein de la commune et n'a pas évolué depuis 1984. Il affirme avoir à plusieurs reprises plaidé des évolutions pour plus de modernité et de simplicité des dossiers mais aussi pour plus d'accompagnement des associations.

Monsieur le Maire conteste que le dossier de demande de subvention n'ait pas évolué puisqu'un nouveau règlement a été approuvé en 2015, ce qui a permis de fixer de nouveaux critères pour l'instruction des demandes. Il rappelle aussi que le dossier de demande est téléchargeable sur le site internet de la commune.

Adopté à l'unanimité

## **12- Convention de partenariat avec l'«Association de Défense Animale Pyrénéenne (ADAP)» et l'association «L'Arche de Néo» pour la gestion des chats errants**

Adopté à l'unanimité

## **13- Participation d'un montant de 110€ par enfant lonsois, au fonctionnement des écoles privées sous contrat (Saint Dominique, Saint Maur, Notre Dame) au titre de l'année scolaire 2019/2020**

28 voix pour – 5 abstentions (GARCIA, LABASSE, BASTONERO, LALANNE, BOURDET)

#### **14- Aqualons : remboursement d'une carte d'abonnement annuel**

Adopté à l'unanimité

#### **15- Instauration d'une redevance pour chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz**

Adopté à l'unanimité

#### **16- Créations de 16 emplois d'adjoints administratifs contractuels pour la mise sous pli à la mairie de la propagande électorale à l'occasion des élections municipales 2020**

Monsieur BOURDET souhaite savoir si tous ces agents ont déjà été recrutés.

Monsieur le Maire répond que c'est en cours.

Monsieur BOURDET demande si des personnes peuvent encore postuler.

Il lui est répondu que la commune dispose d'une liste suffisante d'agents pour cette mission qui devrait durer une demi-journée.

Adopté à l'unanimité

#### **17- Détermination des taux d'avancement de grade pour l'année 2020**

Adopté à l'unanimité

#### **18- Avancement de grade pour l'année 2020**

Adopté à l'unanimité

En conclusion, monsieur le Maire souhaite communiquer deux informations . Il annonce d'abord que la commune a tout récemment déposé plainte contre les auteurs de différents branchements illicites sur le réseau d'eau potable de la zone Induslons. Par ailleurs, il annonce que la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées envisage la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) dans la zone Induslons, avec un plan à quinze-vingt ans de requalification et de revitalisation, dont une première tranche concernerait le site des anciens abattoirs. Il évoque un budget prévisionnel massif de 61millions d'euros. Il réfute l'idée que cette zone aurait été négligée ces dernières années en rappelant que la communauté d'agglomération a rénové des voies aussi importantes qu'Ampère-Montgolfier ou Joliot Curie Il se dit convaincu que cette zone a encore un bel avenir.

Monsieur BOURDET se dit surpris que ce projet apparaisse quinze jours avant les élections municipales.

Monsieur le Maire indique à Monsieur BOURDET qu'il devrait plutôt se réjouir de cette annonce ; monsieur le Maire assure ne pas maîtriser le calendrier de la communauté d'agglomération et précise que la commission « économie » de la communauté d'agglomération a déjà évoqué cette réflexion sur la zone.

Monsieur ARRAOU indique qu'il s'agissait de son dernier conseil municipal et qu'il regrette de ne pas avoir pu faire profiter la commune de ses compétences durant ses 12 ans de mandat faute de place selon lui laissée à l'opposition.

En conclusion, monsieur le Maire remercie tous les élus ayant œuvré tout au long de ce mandat. Il tient à rendre un hommage particulier à Monsieur GARGUIL qui a œuvré 37 ans au sein de la collectivité en temps qu'élus, et en particulier, adjoint aux affaires sociales et vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

**L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 heures 25.**